

D. 2022/m21 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations à caractère sportif dans le cadre d'un appel à projets pour la période 2022-2023 et signature des conventions correspondantes

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 tableau de répartition
- 19 projets de convention

Dans le cadre de la mandature 2020-2026, la ville de Nouméa tient à pérenniser le soutien apporté aux associations sportives qui œuvrent sur son territoire, en ciblant plus particulièrement la jeunesse et les publics prioritaires.

Dans cette perspective, un appel à projets dédié au secteur sportif a été lancé par la Ville au mois de juillet afin de développer le lien entre les clubs et le public du programme Sport Action. Il s'agit de favoriser l'insertion des jeunes par l'apprentissage approfondi de disciplines sportives particulières.

Cette opération, dont l'enveloppe globale a été fixée à 10 519 000 francs CFP, cible l'ensemble des clubs sportifs dont le projet se déroulera sur le territoire de la commune entre le 1^{er} décembre 2022 et le 31 décembre 2023.

Ainsi, 25 dossiers de candidature émanant de diverses associations sportives ont été réceptionnés par le Service Municipal des Sports (SMS) entre le 4 juillet et le 4 août 2022.

La pertinence de chacune des candidatures a été étudiée au regard des quatre critères suivants :

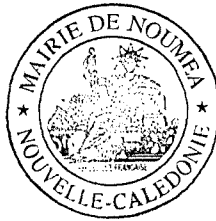
- l'existence d'une passerelle entre le programme Sport Action et l'action menée ;
- le type de public prioritairement visé (jeunes âgés de 12 à 18 ans, personnes en situation de handicap, seniors, public féminin...) ;
- l'existence de partenariat(s) avec des acteurs publics et/ou privés ;
- la gratuité de l'action pour les bénéficiaires/pratiquants.

Comme détaillé dans le tableau de répartition ci-joint, dix-neuf projets au bénéfice de seize associations répondent à ces critères et méritent d'être retenus.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à ces seize associations pour un montant total de 7 069 000 francs CFP et d'habiliter le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 octobre 2022



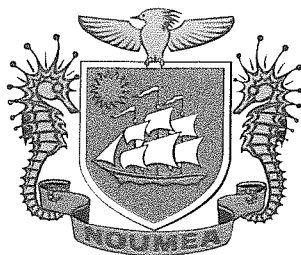
Le maire,

Sonia LACARDE

ASSOCIATION	TITRE DU PROJET	OBJECTIFS ET DESCRIPTION	MONTANT TOTAL PROJET 2022 (EN XPF)	MONTANT SOLLICITE (EN XPF)	AUTRES FINANCEMENTS (EN XPF)	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS (EN XPF)	TOTAL PAR ASSOCIATION
1	AS 6 ^{ème} Km section basket-ball	Développement de la pratique féminine. Détecter des féminines à fort potentiel. Proposer des créneaux supplémentaires aux jeunes filles de l'association.	1 023 000	614 000	Province Sud 100 000	Avis favorable	500 000	1 100 000
2	AS 6 ^{ème} Km section basket-ball	Accueillir les jeunes licenciés et les participants de Sport Action pendant les vacances dans le cadre d'un camp de basket-ball proposant des ateliers de jeux, d'arbitrage et de formation aux gestes de premiers secours.	919 000	306 500	Etat 95 000	Avis favorable	300 000	
3	AS 6 ^{ème} Km section boxe	Offrir un nouveau créneau avec des horaires adaptés au jeune public. Permettre l'accès à tous de 12 à 18 ans. Développer la pratique de la boxe éducative.	548 000	300 000	Etat 80 000	Avis favorable	300 000	
4	Olympique section natation	Apprentissage de la natation pour tous par un stage d'apprentissage de 10 séances.	1 170 000	570 000	Etat 600 000	Avis favorable	500 000	1 100 000
5	Olympique section natation	Permettre aux jeunes de 4 à 5 ans d'accéder à des apprentissages gratuits.	1 170 000	570 000	Etat 600 000	Avis favorable	400 000	
6	Olympique section basket	Accueil d'un groupe de 20 personnes (âmes sédentarisés) pour des ateliers de renforcement musculaire et jeux sur le basket-ball.	1 200 000	300 000	Etat 300 000 ASSNC 500 000	Avis favorable	200 000	
7	Olympique section football	Mise en place d'activités physiques et de bien-être pour les femmes. Proposer une pratique dérivée du fitness à partir de la gestuelle du football.	800 000	800 000	0	Avis défavorable Le projet concerne uniquement de l'achat de matériel.	0	1 100 000
8	Olympique section va'a	Respect du groupe, apprendre le vivre ensemble, apprendre et respecter les règles de sécurité.	350 000	350 000	0	Avis défavorable Le projet concerne uniquement de l'achat de matériel.	0	
9	Olympique section natation	Préparation des jeunes de Sport Action à la traversée. Réduire les inégalités d'accès aux activités physiques.	1 755 000	575 000	Etat 880 000 Privé 300 000	Avis défavorable Projet avec une visée de compétition qui ne concerne qu'un événement. Projet réorienté vers les subventions événementielles pour 2023.	0	
10	AS Magenta section touch rugby	Proposer dans les quartiers de Nouméa où est implanté le programme Sport Action une intégration citoyenne et originale.	801 040	640 000	CCAS du Mont-Dore 50 000 Privé 100 000	Avis favorable	640 000	640 000
11	Amicale Basque et du Sud-Ouest section pelote basque	Créer une école de pelote basque. Favoriser une passerelle entre le milieu scolaire, Sport Action et l'école en création.	1 300 000	800 000	0	Avis favorable	600 000	600 000
12	Track'Nc	Mise en place de séances d'athlétisme lors des créneaux de Sport Action hebdo. Favoriser un recrutement de proximité. Augmentation du nombre de licenciés.	850 000	350 000	Etat 150 000 Province Sud 150 000 Privé 150 000	Avis favorable	350 000	600 000

	ASSOCIATION	TITRE DU PROJET	OBJECTIFS ET DESCRIPTION	MONTANT TOTAL PROJET 2022 (EN XPF)	MONTANT SOLICITE (EN XPF)	AUTRES FINANCEMENTS SOLICITES (EN XPF)	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS (EN XPF)	TOTAL PAR ASSOCIATION
13	Track'Nc	Donner accès aux jeunes de Sport Action à des compétitions sportives	Sensibiliser et initier les jeunes en leur faisant vivre des émotions au travers de compétitions. Détecter, orienter et valoriser les jeunes.	1 380 000	700 000	Etat 180 000 Province Sud 150 000 Privé 150 000	Avis favorable	250 000	500 000
14	Ligue Calédonienne de Tennis	Fête le mur à Nouméa avec la Ligue calédonienne de tennis	Prôner la mixité sociale et de genre. Former des jeunes à l'enseignement et à l'arbitrage. Véhiculer des valeurs fortes du sport et des valeurs citoyennes.	5 100 000	1 500 000	Asso fête le mur 250 000 Etat 1 200 000 Privé 600 000 Fond propre 950 000	Avis favorable	500 000	500 000
15	Les Kimonos du Cœur	Dojo Solidaire	Permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur vie. Créer un cadre sain, bienveillant et créatif. Mettre à disposition une salle socio-sportive.	4 956 000	1 500 000	Province Sud 1 000 000	Avis favorable	500 000	500 000
16	Comité Régional de Boxe	Découverte de la boxe dans les quartiers de Nouméa	Développement de la discipline. Détection de jeunes compétiteurs et d'officiels. Intégration des participants de Sport Action dans les clubs.	800 000	600 000	Fond propre 200 000	Avis favorable	480 000	480 000
17	One 2 Fit New Calédonie	Cours capoeira ados	Développer l'activité auprès des participants du programme Sport Action. Création d'un créneau pour les 11-18 ans.	1 025 000	500 000	0	Avis favorable	400 000	400 000
18	Sports Urbains Nouvelle-Calédonie	Développer les sports de glisse pour tous	Intégrer des jeunes participants du programme Sport Action. Faire découvrir la discipline à tous à travers des manifestations sportives et des journées découvertes.	1 500 000	300 000	Etat 600 000	Avis favorable	300 000	300 000
19	Association Sportive Academy Féminine	PLK GYM	Proposer une nouvelle offre de pratiques dans le secteur, axée sur le sport santé.	1 962 000	400 000	Etat 210 000 Province Sud 360 000	Avis favorable	300 000	300 000
20	Sun Moo Kwan Dojang	Sport Action Sun Moo Kwan Dojang Taekwondo	Initier à la discipline du taekwondo et détecter des participants de Sport Action dans le quartier de Rivière-Salée. Participer aux compétitions et aux passages de grade.	421 000	280 000	Province Sud 28 000 Etat 30 000 CRFFST NC 15 000	Avis favorable	279 000	279 000
21	Sports et Culture Khmers de Nouvelle-Calédonie	Self défense action SCK NC	Développer le self-défense pour tous et pour les féminines en priorité. Entraîner au self-défense. Organisation de stages.	285 000	150 000	Province Sud 20 000 Etat 30 000 CRFFST NC 15 000	Avis favorable	140 000	140 000

ASSOCIATION	TITRE DU PROJET	OBJECTIFS ET DESCRIPTION	MONTANT TOTAL PROJET 2022 (EN XPF)	MONTANT SOLLICITE (EN XPF)	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES (EN XPF)	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS (EN XPF)	TOTAL PAR ASSOCIATION
22 Sun Moo Kwan Kaméré	Sport Action Sun Moo Kwan Kaméré Taekwondo	Initier à la discipline du taekwondo et détecter des participants de Sport Action dans le quartier de Kaméré. Participer aux compétitions et aux passages de grades.	325 000	200 000	Province Sud 20 000 Etat 40 000 CRFFST NC 10 000	Avis favorable	130 000	130 000
23 Académie des Sports	"Sensibilisation et immersion au sein du monde du handicap"	Organiser deux challenges sportifs. Mise en situation de handicap.	800 000	500 000	Etat 200 000 Province Sud 100 000	Avis défavorable Projet réorienté vers les subventions événementielles pour 2023.	0	0
24 Sporting Club Omnisports des Quartiers Nord	Recrutement de deux services civiques	Développer l'association, création d'un projet éducatif en lien avec la discipline du football.	555 408	205 408	FOL 205 408 Haut-commissariat 998 320	Avis défavorable Le projet concerne le recrutement de deux services civiques.	0	0
25 Association Sportive du Golf de Tina	Mise en place d'une section sportive au sein du golf de Tina	Accorder du temps supplémentaire pour une activité sportive aux collégiens et lycéens. Mise en place d'un bus.	300 000	300 000	0	Avis défavorable Le projet concerne uniquement la prise en charge du transport pour un public scolaire.	0	0
TOTAUX			31 295 448	13 310 908			7 065 000	7 069 000



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/1121 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
28.10.2022

DATE D'AFFICHAGE
28.10.2022

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme	Valérie LAROCHE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
		Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	: 34	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	: 47	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
(13 procurations)		Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
		M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Davina FAUA
		M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
		Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 1121

autorisant l'attribution de subventions à diverses associations à caractère sportif dans le cadre d'un appel à projets pour la période 2022-2023 et la signature des conventions correspondantes

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/775 du 4 août 2022 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU les demandes de subvention en dates des 23, 26, 27 et 29 juillet 2022 ainsi que des 5, 6, et 12 août 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/151 du 14 octobre 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total de sept millions soixante-neuf mille (7 069 000) francs CFP aux associations à caractère sportif suivantes :

- AS 6 ^{ème} km section basket-ball	800 000 francs CFP
- AS 6 ^{ème} km section boxe	300 000 francs CFP
- Olympique section natation	900 000 francs CFP
- Olympique section basket-ball	200 000 francs CFP
- Association Sportive de Magenta section touch rugby	640 000 francs CFP
- Amicale du Pays Basque et du Sud-Ouest	600 000 francs CFP
- Track'Nc	600 000 francs CFP
- Ligue Calédonienne de Tennis	500 000 francs CFP
- Les Kimonos du Cœur	500 000 francs CFP
- Comité Régional de Boxe	480 000 francs CFP
- One 2 Fit New Calédonie	400 000 francs CFP
- Sports Urbains Nouvelle-Calédonie	300 000 francs CFP
- Association Sportive Academy Féminine	300 000 francs CFP
- Sun Moo Kwan Dojang	279 000 francs CFP
- Sports & Cultures Khmers de Nouvelle-Calédonie	140 000 francs CFP
- Sun Moo Kwan Kaméré	130 000 francs CFP

Total :	7 069 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2022, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer les conventions de partenariat correspondantes avec les associations à caractère sportif mentionnées à l'article 1^{er}.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

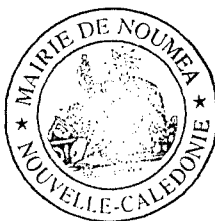
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

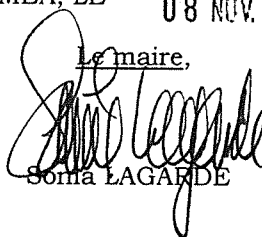
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



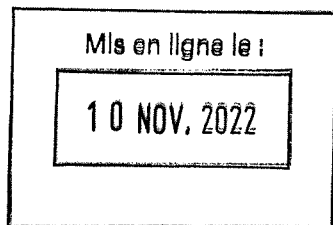
Le maire,



Soma LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
S.G.L.	-	1
D.V.C.E.S. (S.M.S.)	-	1
MISE EN LIGNE	-	1



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF CADRE APPEL A PROJETS PERIODE
2022 2023

Date de transmission de l'acte : 09/11/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-1121 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221103-2022-1121-DE

Date de décision : 03/11/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations